



Annuaire général 2019-2020
**Faculté des sciences
infirmières**
Études supérieures

Université 
de Montréal **et du monde.**

registraire.umontreal.ca



Table des matières

Introduction et Direction	10-1
PROGRAMMES	
2-630-1-1 Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)	10-1
2-630-1-4 Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.), option pratique infirmière avancée	10-3
2-630-1-2 D.E.S.S. en sciences infirmières	10-4
2-630-1-3 D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections	10-4
2-630-2-0 Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée	10-5
2-630-6-1 Microprog. de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections	10-6
2-630-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie	10-7
2-630-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers	10-7
2-630-6-4 Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières	10-8
3-630-1-0 Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.)	10-8
3-630-1-2 Diplôme d'études professionnelles approfondies en soins palliatifs et de fin de vie (D.E.P.A.)	10-10

Information à jour le 6 août 2019

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Mise à jour le 6 août 2019

INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) occupe une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : local 2032
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
Courriel : information@scinf.umontreal.ca
Web : fsi.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : Francine Ducharme

Vice-doyenne aux études de premier cycle et au développement professionnel : Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Caroline Larue

Vice-doyenne à la recherche et au développement international : Sylvie Cossette

Secrétaire de faculté : France Dupuis

Directrice administrative : Sharon Harvie

Responsable du centre de simulation : Haj Mohammed Abbad

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES

Acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse et de synthèse en vue d'un renouvellement des pratiques de soins; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière dans le contexte des transformations du système de santé.

LISTE DE PROGRAMMES

Maîtrise en sciences infirmières

Options :

Expertise-conseil en soins infirmiers	2-630-1-1
Formation en sciences infirmières	2-630-1-1
Administration des services infirmiers	2-630-1-1

Pratique infirmière avancée

2-630-1-4

D.E.S.S. en sciences infirmières

2-630-1-2

D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections

2-630-1-3

Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée

2-630-2-0

Options :

Soins de première ligne

Soins aux adultes

Soins en santé mentale

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections

2-630-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie

2-630-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers

2-630-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières

2-630-6-4

Doctorat en sciences infirmières

3-630-1-0

Options :

Soin et santé

Administration des services infirmiers

Formation en sciences infirmières

Diplôme d'études professionnelles approfondies en soins palliatifs et de fin de vie

3-630-1-2

Programme 2-630-1-1

Version 11 (A17)

Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme vise à préparer des infirmiers experts capables de contribuer au développement des sciences infirmières et d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec valide pour l'année en cours
- Formulaire de demande d'admission de la FSI qui inclue le CV et la lettre d'intention

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois options :

- option Expertise-conseil en soins infirmiers (segment 71),
- option Formation en sciences infirmières (segment 72),
- option Administration des services infirmiers (segment 73).

Chacune de ces options est offerte avec deux cheminement:

- cheminement avec mémoire,
- cheminement avec stage ou travail dirigé.

Segment 71 Propre à l'option Expertise-conseil en soins infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option,
- cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 21 crédits obligatoires, entre 21 et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6911	3	Méthodes d'analyse de données en recherche inf.

MM-Bloc 71B

Option - 3 crédits.

SOI 6171	3	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU 6020	3	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 71C

Option - 3 crédits.

SOI 6239	3	Interventions auprès des personnes et des familles
SOI 6240	3	Interventions auprès des communautés / populations

MM-Bloc 71D Travail de maîtrise

Obligatoire - 21 crédits.

SOI 6143	18	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6246	1	Séminaire de mémoire 1
SOI 6247	1	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6911	3	Méthodes d'analyse de données en recherche inf.

TD/S-Bloc 71B

Option - 3 crédits.

SOI 6239	3	Interventions auprès des personnes et des familles
SOI 6240	3	Interventions auprès des communautés / populations

TD/S-Bloc 71C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6264	3	Éducation à la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

TD/S-Bloc 71D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du responsable du programme d'études.

TD/S-Bloc 71E Stage/Travail dirigé

Option - 12 crédits.

SOI 6157	12	Stage de pratique spécialisée
SOI 6266	12	Travail dirigé

TD/S-Bloc 71F Séminaire

Obligatoire - 3 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI 6245	1	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec mémoire (MM) : 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option,
- cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 24 crédits obligatoires, entre 18 et 21 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 72A

Obligatoire - 21 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6192	3	Intégration en formation infirmière
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6911	3	Méthodes d'analyse de données en recherche inf.

MM-Bloc 72B

Option - 3 crédits.

SOI 6171	3	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU 6020	3	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 72C Travail de maîtrise

Obligatoire - 21 crédits.

SOI 6143	18	Mémoire
----------	----	---------

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6246	1	Séminaire de mémoire 1
SOI 6247	1	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 72A Cours généraux*Obligatoire - 21 crédits.*

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6192	3	Intégration en formation infirmière
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6911	3	Méthodes d'analyse de données en recherche inf.

TD/S-Bloc 72B*Option - 3 crédits.*

SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6264	3	Éducation à la santé et pratique avancée

TD/S-Bloc 72C*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

TD/S-Bloc 72D*Choix - Maximum 3 crédits.**Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du responsable du programme d'études.***TD/S-Bloc 72E Stage ou travail dirigé***Option - 12 crédits.*

SOI 6266	12	Travail dirigé
SOI 6301	12	Stage spécialisé en enseignement

TD/S-Bloc 72F Séminaires*Obligatoire - 3 crédits.*

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI 6245	1	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Segment 73 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec mémoire (MM) : 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option,
- cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 24 crédits obligatoires, 18 à 21 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 73A*Obligatoire - 21 crédits.*

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6910	3	Ressources humaines infirmières

SOI 6911	3	Méthodes d'analyse de données en recherche inf.
----------	---	---

MM-Bloc 73B*Option - 3 crédits.*

SOI 6171	3	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU 6020	3	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 73C Travail de maîtrise*Obligatoire - 21 crédits.*

SOI 6143	18	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6246	1	Séminaire de mémoire 1
SOI 6247	1	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 73A Cours généraux*Obligatoire - 21 crédits.*

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6910	3	Ressources humaines infirmières
SOI 6911	3	Méthodes d'analyse de données en recherche inf.

TD/S-Bloc 73B*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.**Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.*

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6121	3	Gestion du réseau sociosanitaire
ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

TD/S-Bloc 73C*Choix - Maximum 3 crédits.**Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du responsable du programmes d'études.***TD/S-Bloc 73D Stage ou travail dirigé***Option - 12 crédits.*

SOI 6266	12	Travail dirigé
SOI 6302	12	Stage spécialisé en admin. des services infirmiers

TD/S-Bloc 73E Séminaires*Obligatoire - 3 crédits.*

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI 6245	1	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Programme 2-630-1-4

Version 02 (A17)

Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière avancée (M. Sc.)**OBJECTIFS**

L'option vise à former des infirmières praticiennes spécialisées. La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille. Elle interviendra, sur la base de savoirs théoriques, en réponse à des besoins

complexes dans un des domaines de spécialité suivants : soins aux adultes, soins de 1^{re} ligne, soins en santé mentale. De plus, elle fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au développement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée (2-630-1-4), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre en règle de l'OIIQ
- avoir acquis, au 1^{er} mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière clinicienne, au cours des 5 dernières années. Cette expérience clinique comptera minimalement 1680 heures en lien avec l'option choisie :
 - Soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1^{re} ligne);
 - Soins aux adultes : Centre hospitalier, clinique spécialisée adultes, urgence;
 - Santé mentale : Première ligne, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique)
- Une expérience auprès d'une clientèle adulte est exigée pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.
- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides.
- réussir le Test CASPerMC (TECT en ligne). Des informations détaillées sont disponibles ici : admission.umontreal.ca/tectenligne

Le candidat doit :

- avoir une bonne connaissance du français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais.
- suivre la procédure d'admission et s'assurer que son dossier est complet (Étapes de l'admission au programme). Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le Formulaire de demande d'admission de la FSI
- Votre C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Une attestation des heures travaillées en tant qu'infirmier, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0 et fournie par la Direction des ressources humaines de l'employeur à l'aide du Formulaire d'attestation des heures travaillées
- Deux (2) formulaires de recommandation complétés par :
 - Un médecin ouvrant dans le domaine de spécialité de l'option choisie;
 - Un supérieur hiérarchique.
- Preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi-temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Pratique infirmière avancée de la maîtrise en sciences infirmières comporte 45 crédits.

Le développement de la compétence professionnelle est complété par un diplôme complémentaire de 27 à 29 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme de maîtrise sera émis seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de diplôme complémentaire.

Segment 70 Propre à l'option Pratique infirmière avancée

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, dont 19 crédits attribués à des stages, et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6248	2	Intégration et interdisciplinarité, niveau 1
SOI 6249	1	Intégration et interdisciplinarité, niveau 2
SOI 6264	3	Éducation à la santé et pratique avancée

Bloc 70C

Option - 5 crédits.

SOI 6166	5	Évaluation avancées - santé mentale
SOI 6507	5	Évaluation clinique et partenariat

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 22 crédits.

SOI 6415	3	Discussion clinique en pratique avancée
SOM 6418	4	Stage pratique infirmière avancée débutante
SOM 6419	15	Stage de pratique infirmière avancée compétente

Programme 2-630-1-2

Version 02 (A18)

D.E.S.S. en sciences infirmières

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc A

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

Bloc B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Parmi les cours, sigle SOI, de la M. Sc. en sciences infirmières, sur approbation de la direction du programme d'études.

Bloc C

Choix - Maximum 12 crédits.

Tout cours de 2^e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Programme 2-630-1-3

Version 01 (A13)

D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections

OBJECTIFS

Le programme vise à développer des compétences en prévention et en contrôle des infections, dans un contexte hospitalier et communautaire. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des résultats probants et de la recherche dans le domaine.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme Prévention et contrôle des infections, avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 12 trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert à la M. Sc. Sciences infirmières

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant la scolarité du D.E.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Le titulaire du D.E.S.S. Prévention et contrôle des infections poursuivant ses études à la M. Sc. peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.E.S.S.

Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) - option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.E.S.S. est reconnu.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le programme comporte 30 crédits obligatoires, dont 21 en sciences infirmières et 9 en épidémiologie (MSO).

Bloc 70A Cours généraux

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 12 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclousions
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 70C Cours intervention dans le milieu

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6219 9 Intervention infirmière en prévention des infections

Programme 2-630-2-0

Version 02 (A18)

Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, dans le but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'option choisie : Soins aux adultes, Soins de première ligne ou Soins en santé mentale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- être admis à la M. Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée
- avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière clinicienne, au cours de 5 dernières années, dont 1680 heures en ligne avec l'option choisie:
 - Soins de première ligne: CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1re ligne);
 - Soins aux adultes: Centre hospitalier, clinique spécialisée adulte, urgence;
 - Santé mentale: Première ligne, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique);
- une expérience auprès d'une clientèle adulte est exigée pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne;
- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides
- réussir le Test CASPerMC (TECT en ligne). Des informations détaillées sont disponibles ici: admission.umontreal.ca/tectenligne

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais.

Il doit suivre la procédure d'admission et s'assurer que son dossier est complet (Étapes de l'admission au programme). Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire de demande d'admission de la FSI
- Votre C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Une attestation des heures travaillées en tant qu'infirmier, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0 et fournie par la Direction des ressources humaines de l'employeur à l'aide du Formulaire d'attestation des heures travaillées
- Deux (2) formulaires de recommandation complétés par:
 - Un médecin oeuvrant dans le domaine de spécialité de l'option choisie;
 - Un supérieur hiérarchique
- Preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

2. Scolarité

La scolarité minimale est l'équivalent de deux trimestres à plein temps. L'étudiant complètera son diplôme complémentaire simultanément à ses études de maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la M. Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée

- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

4. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi-temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme est offert selon 3 options comportant chacune un nombre de crédits différents:

- option Soins de première ligne, 29 crédits (segment 72),
- option Soins aux adultes, 27 crédits (segment 73),
- option Soins en santé mentale, 28 crédits (segment 74).

Segment 72 Propre à l'option Soins de première ligne

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 8 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique

Bloc 72B Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

MMD 6410C	6	Physiopathologie avancée - 1ère ligne
PHL 6079	6	Pharmacologie spécialisée - 1ère ligne
SOI 6203	2	Évaluation avancée des femmes et des jeunes
SOI 6204	4	Évaluation avancée, approches aux personnes âgées

Bloc 72C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6429	3	Stage de pratique infirmière avancée - 1ère ligne
----------	---	---

Segment 73 Propre à l'option Soins aux adultes

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 73A

Obligatoire - 8 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique

Bloc 73B Cours spécialisés

Obligatoire - 16 crédits.

MMD 64111	0	Physiopathologie avancée - adulte 1
MMD 64112	6	Physiopathologie avancée - adulte 2
MMD 6412	4	Intégration clinique adulte
PHL 6082	6	Pharmacologie spécialisée - adulte

Bloc 73C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6430	3	Stage de pratique infirmière avancée - Adulte
----------	---	---

Segment 74 Propre à l'option Soins en santé mentale

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 8 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique

Bloc 74B Cours spécialisés

Obligatoire - 17 crédits.

PST 6514	3	Psychiatrie clinique et santé mentale avancée
PST 6515	3	Psychiatrie clinique et santé mentale avancée 2
PST 6516	3	Psychiatrie clinique et santé mentale avancée 3

SOI 6206	3	Communication thérapeutique avancée
SOI 6239	3	Interventions auprès des personnes et des familles
SOI 6308	2	Interv. infirmière avancée d'urgence santé mentale

Bloc 74C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6431	3	Stage de pratique infirmière avancée - Santé mentale
----------	---	--

Programme 2-630-6-1

Version 01 (A13)

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmiers une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures) acquises dans les cinq dernières années.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits en sciences infirmières et 6 crédits en épidémiologie).

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclotions
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Programme 2-630-6-2

Version 01 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie**OBJECTIFS**

Ce programme vise le développement des compétences essentielles à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent et avoir une expérience professionnelle ou personnelle pertinente dans le domaine des soins palliatifs et de fin de vie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation à suivre le microprogramme décrivant aussi l'expérience professionnelle ou personnelle pertinente en SPFV

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et qui a conservé une moyenne cumulative de 3 sur 4,3, peut être admis à la M. Sc. en sciences infirmières pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans différents programmes de maîtrise.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6112	3	Partenariat dans les soins pal. et de fin de vie

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Avec l'accord de la direction du programme, l'étudiant peut choisir tout autre cours de 2e cycle jugé approprié.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
MMD 6105	3	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PDT 6101	3	Introduction à l'éthique clinique
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PSY 6106	3	Contributions psychologiques à la santé
REL 6215	3	Le mourir et son déni
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6239	3	Interventions auprès des personnes et des familles
SVS 6414	3	Vieillesse et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Programme 2-630-6-3

Version 01 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers**OBJECTIFS**

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un baccalauréat dans une autre discipline et occuper un poste de gestionnaire de services infirmiers
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle (leadership et gestion des services infirmiers), sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc.

Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits: 12 crédits obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires en sciences infirmières et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière

Bloc 70B

Option - 3 crédits

ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Programme 2-630-6-4 Version 00 (A10)

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières

OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre aux infirmiers d'optimiser leur pratique professionnelle en approfondissant une problématique de leur choix à travers la réalisation d'un projet personnel. Les cours de ce microprogramme correspondent aux cours de base de toutes les options de la maîtrise, sauf l'option Soins spécialisés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (développement des pratiques infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Tous les cours suivis dans le microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 13 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études

Programme 3-630-1-0 Version 05 (A16)

Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.)

OBJECTIFS

Le programme vise à former des infirmiers chercheurs autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, ils seront en mesure :

- de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
- de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
- d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soins et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages

- Deux lettres de recommandation de professeurs d'université.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 options :

- option Soins et santé (segment 70),
- option Administration des services infirmiers (segment 71),
- option Formation en sciences infirmières (segment 72).

Le doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

Segment 70 Propre à l'option Soins et santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières

SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Programme 3-630-1-2

Version 00 (A18)

D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie**OBJECTIFS**

Ce programme vise le développement et l'intégration des compétences avancées et spécialisées en soins palliatifs et de fin de vie selon une approche interdisciplinaire et intersectorielle en partenariat avec les personnes et leurs proches. Il vise également à former des professionnelles aptes à exercer un leadership stratégique tant dans l'avancement des connaissances que dans le renouvellement des pratiques en s'appuyant sur une analyse critique des résultats probants et des pratiques exemplaires en soins palliatifs et de fin de vie. Ce programme permettra de former des agents de changements dans les milieux de pratique et plus largement dans le milieu des SPFV.

À la fin du programme, les diplômés seront prêts à :

- analyser, selon une approche systémique et critique, les principaux enjeux actuels en SPFV ;
- assumer de façon autonome certaines fonctions liées à la recherche dans le domaine des SPFV ;
- maîtriser des stratégies de transfert des connaissances (résultats probants et pratiques exemplaires) en SPFV, y compris par des activités de diffusion et de rayonnement des connaissances et SPFV ;
- faire preuve d'un leadership stratégique en vue de favoriser l'avancement des connaissances et l'amélioration continue des SPFV au plan clinique, organisationnel, de la formation ou des politiques ;
- initier la mise en oeuvre des pratiques innovantes s'appuyant sur des résultats probants et des pratiques exemplaires en SPFV en s'appuyant notamment sur la collaboration interprofessionnelle et les diverses formes de partenariat ;
- déployer des compétences avancées pour enrichir son leadership en recherche et en innovation dans les établissements de santé qui offrent des SPFV.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent (p.ex : sciences infirmières, travail social, ergothérapie, anthropologie, art-thérapie, etc.) ;
- avoir suivi le cours PAL 6109 - Soins palliatifs et de fin de vie ou son équivalent ;
- avoir suivi au moins un cours de 2e cycle en méthode de recherche ;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué pour les soins palliatifs ou de fin de vie ;
- Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après études du dossier;

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae ;
- lettre d'intention montrant comment la pratique en soins palliatifs et de fin de vie et l'expérience de formation dans le D.E.P.A. s'enrichiront mutuellement ;
- Esquisse de 350 mots qui résume la problématique à approfondir ;
- Lettre de référence soit de l'employeur ou du directeur des études de 2e cycle où l'étudiant a réalisé sa maîtrise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.P.A. comporte 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option, dont 15 crédits attribués à l'activité d'intégration.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
PAL 7109	3	Séminaire sur les soins pal. et de fin de vie
PAL 7112	3	Séminaire sur le partenariat dans les SPFV

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2e ou 3e cycle approuvé par la direction du programme.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
MMD 6105	3	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PDT 6101	3	Introduction à l'éthique clinique
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PSY 6106	3	Contributions psychologiques à la santé
REL 6215	3	Le mourir et son déni
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6239	3	Interventions auprès des personnes et des familles
SVS 6414	3	Vieillesse et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70C Activité d'intégration

Option - 12 crédits.

PAL 7001	1	Sém. d'intégration en soins pal. et de fin de vie
PAL 7002	11	Stage prat. spécial. en soins pal. et fin de vie
PAL 7003	11	Projet d'intégration en soins pal. de fin de vie
PAL 7004	11	Essai sur les soins palliatifs et de fin de vie

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
PSY 6775	3	Évaluation des programmes d'intervention
SHA 7065	3	Séminaire sur l'intervention
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle
SVS 6512	3	Recherche-action
SVS 6520	3	Méthodes de recherche évaluative